

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

---

Séance du mardi 26 octobre 2021

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 00

Mme Denise BUHL	M. Robert GEORGE	Mme Sylvie BAUMGART
M. André SCHICKEL	Mme Régine ZINGLE	M. Laurent VUILLAUME
M. René SPENLE	M. Jean MATTER	Mme Muriel LANGE
Mme Charlotte WODEY	Mme Monique FLAMMAND	M. Christophe BATO
Mme Danielle TRAPPLER	M. Luc JAEGER	

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Sophie JAEGLE VOGEL à Mme Muriel LANGE

Secrétaire de Séance : Mme Monique FLAMMAND, conseillère municipale assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAELDER, secrétaire de mairie.

## Ordre du jour

---

1. Approbation des comptes rendus des réunions des 22 juin et 14 septembre 2021.
2. Révision des loyers
3. Révision des fermages
4. Concession de terrain – 24 rue de la Gare
5. Charte Régionale – Commune Nature
6. Noël des aînés
7. Eau / assainissement : maîtrise d'ouvrage marché à bons de commande
8. Décision modificative n° 01 – Budget eau assainissement
9. Décision modificative n° 01 – Budget général
10. Modification RIFSEEP
11. Communication et Urbanisme.
12. Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.
13. Divers

Avant l'ouverture de la séance Mme le Maire apporte les explications sur la non présentation de la demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux.

## Point 1 - Approbation des comptes rendus des réunions des 22 juin et 14 septembre 2021

Le conseil municipal est amené à approuver les comptes rendus des séances du 22 juin 2021 et 14 septembre 2021.

## Point 2 – Révision des loyers (D-2021-010-065)

Madame le maire expose :

Les loyers des logements communaux sont indexés sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publiés trimestriellement. (référence 3<sup>ème</sup> trimestre)

Les loyers pour les baux commerciaux sont indexés sur l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) publiés trimestriellement. (référence 1<sup>er</sup> trimestre).

Adresse	Civilité	Nom	Prénom	Loyer mensuel 2021	Révision au 01 10 2021 A APPLIQUER AU 01 01 2022	Delta d'augmentation (2021 / 2022)	Loyer annuel au 1er janvier 2022
5 rue de Sondernach	M.	BOYER	Didier	207,55 €	209,27 €	1,72 €	2 511,27 €
5 rue de Sondernach	M.	SPENLE	Jean Jacques	171,69 €	173,12 €	1,43 €	2 077,38 €
11 rue de Sondernach	M.	HUSSON	Philippe	246,44 €	248,49 €	2,05 €	2 981,83 €
8 Place de la Mairie	M.	MUNIER	Patrick	325,80 €	328,50 €	2,70 €	3 942,05 €
8 Place de la Mairie	M.	GEORGE	Robert	409,03 €	412,42 €	3,39 €	4 949,10 €
8 Place de la Mairie	M.	DE OLIVEIRA	Eric	414,86 €	418,30 €	3,44 €	5 019,64 €
4 rue de Muhlbach	M.	MOGGIA	Georges	159,78 €	161,11 €	1,33 €	1 933,27 €
4 rue de Muhlbach	M.	POIROT	Claude	181,69 €	183,20 €	1,51 €	2 198,38 €
4 rue de la Gare	Mme	ILTIS	Christelle	566,67	571,37 €	4,70 €	6 856,48 € HT 8 227,78 € TTC
4 rue de la Gare	M.	DI FOGLIO	Albano	566,67	571,37 €	4,70 €	6 856,48 € HT 8 227,78 € TTC
4 rue de la Gare	Mme	MARTIN	Caroline	422,46	424,28	1,82 €	5 091,32 € HT 6 109,58 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'APPLIQUER** la hausse pour les logements de l'indice de référence des loyers entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 (130,59) et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (131,67) soit 0,83 %.

- **D'APPLIQUER** la hausse pour les baux commerciaux de l'indice de référence entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (116,23) et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (116,73) soit 0,43 %
- **DE VALIDER** les loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Point 3 – Révision des fermages (D-2021-010-066)

Monsieur André Schickel, adjoint au maire, expose :

A l'instar des années précédentes, le conseil municipal est amené à fixer les prix des « kritters & pâturages », qui suivent la variation de l'indice des fermages (+1,09 % entre 2020 et 2021)

<u>KRITTERS</u>	2020	2021
M. BRAESCH Michel – Earl Ferme du Buhl - 31 rue de l'Altenhof à Metzeral -Forfait	5,87 €	5,93 €
M. AYLIES Patrick - 19 Chemin de la Wormsa à Metzeral - Forfait	5,87 €	5,93 €
M. SCHICKEL André - 43 rue de l'Altenhof à Metzeral - Forfait	5,87 €	5,93 €

<u>PATURAGES</u>	2020	2021
M. WEHREY Michel – 22 rue de la Gare à Metzeral 48 ha	632,22 €	639,11 €
Mme ZETTEL Eloïse - Kleinfeld à Metzeral 8 ha 25	133,85 €	135,31 €
M. BRAESCH Jean Marc - 1 rue de la Gare à Breitenbach 2 ha	39,52 €	39,95 €
M. SCHICKEL André - 43 rue Altenhof à Metzeral 1 ha	28,01 €	28,32 €
M. RINALDI Francis - 20 rue de la Gare à Metzeral Forfait	23,39 €	23,65 €
M. MATTER Jean – Earl Ferme Matter - 4 rue de l'Obermatt à Metzeral 48 ha 89	741,88 €	749,97 €
M. NEFF Jean-Jacques - 3 chemin Dubarle à Mittlach 31,07 ares	22,19 €	22,43 €
M. HUNZINGER Mathieu – 2 chemin du Sendenbach à Muhlbach 25,00 ha	467,56 €	472,66 €
M. BRAESCH Michel – Earl Ferme du Buhl – 31 rue Altenhof à Metzeral 75,38 ares	37,90 €	38,31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

**DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- **D'APPLIQUER** la hausse de 1,09 % aux tarifs 2020 ci-dessus pour les fermages 2021.

#### *Point 4 – Concession de terrain – 24 rue de la gare (D-2021-10-067)*

Madame le Maire expose :

Suite à la vente de la propriété située au 24 rue de la Gare, il y a lieu de modifier le bail signé avec les anciens propriétaires concernant un droit de passage.

Le montant annuel de la concession s'élève à 33,28 €, montant révisable tous les trois ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- ✓ **D'AUTORISER** la conclusion d'un nouveau bail avec M. Ingo WEISNER, demeurant à NEUENBERG AM RHEIN (Allemagne) aux conditions identiques à celles du bail signé avec les anciens propriétaires, moyennant une redevance annuelle de 33,28 €.
- ✓ **D'APPLIQUER** la première révision en 2023, les suivantes interviendront triennalement
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire à signer tout document afférent à cette délibération

#### *Point 5 – Charte Régionale – Commune Nature. (D-2021-10-068).*

Madame Charlotte Wodey, adjointe au Maire expose :

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- ✓ **D'INSCRIRE** la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### *Point 6 – Noël des aînés (D-2021-10-069)*

Madame le Maire expose :

A l'instar de l'année dernière, la situation sanitaire actuelle ne permet pas l'organisation de la fête des aînés. Il est proposé au conseil municipal d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 25,00 € pour une personne seule et 50,00 € par couple pour les seniors de la commune.

Afin de conserver le côté festif les bons d'achats sont à valoir :

- Boulangerie Pâtisserie Maurer , 22 grand rue
- PROXI, épicerie alimentation, 6 place de la mairie
- Restaurant « Auberge de la Wormsa », 72 rue de l'Altenhof
- Restaurant « Auberge du Braunkopf » Route du Gaschney
- Restaurant « Au Soleil d'Or », 3 Place de la mairie
- Restaurant « Les Clarines d'Argent », 12 rue de l'Altenhof
- Salon de coiffure / Institut de beauté « Quai 22 », 4 rue de la Gare
- L'atelier les saisons du Bonheur, fleuriste, 2 rue de la Gare

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- ✓ **D'OCTROYER** un bon d'achat d'une valeur de 25,00 € pour une personne seule et de 50,00 € par couple pour les aînés de la commune de Metzeral;
- ✓ **DE DIRE** que ces bons sont à valoir dans les commerces cités ci-dessus
- ✓ **DE DIRE** que les personnes résidentes dans un EHPAD se verront offrir un panier garni d'une valeur de 25,00 euros ;
- ✓ **DE DIRE** que l'enveloppe globale de cette opération s'élève à 6 000,00 € et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document afférent à cette délibération

### *Point 7 – Eau / assainissement : maîtrise d'ouvrage marché à bons de commande (D-2021-10-070)*

Madame le maire informe le conseil municipal que le marché à bons de commande pour les réparations et travaux neufs relatifs à l'alimentation d'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et la voirie pour 2020 et 2021 vient à son terme.

Un appel d'offre a été publié pour les années 2022 et 2023. Afin de gérer au mieux ce marché, il y a lieu de s'adjoindre une assistance à maîtrise d'ouvrage, M. Christian CLAUDE / CONCEPTION et REALISATION et son associé M. Jérémie GANTER de Metzeral ont été sollicités pour leurs connaissances du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- ✓ **D'ATTRIBUER** l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux sociétés associées CONCEPTION et REALISATION & COREAGAN pour un montant annuel de 2 500,00 €.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer le marché et les documents afférents.
- ✓ **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2022

**Point 8 – DM 1 – Budget eau assainissement (D-2021-10-071)**

Madame le Maire expose :

La commune de Metzeral doit payer la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau au titre des déclarations 2020 qui s'élève à 2 091,00 €.

De plus, la commune a fait l'objet d'un contrôle des déclarations faites à l'Agence de l'Eau des années 2017 à 2019. Il en résulte que la commune fait l'objet d'un redressement de 100,00 €.

Ce redressement se décompose ainsi :

- 2017 : remboursement de 134,00 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux.
- 2018 : remboursement de 15,00 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux.
- 2019 : remboursement de 1 149,00 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux.
- 2020 : paiement de 1 398,00 € au titre de la redevance pour pollution domestique.

Afin de permettre l'émission des titres et mandats il y a lieu de procéder au virement de crédit suivant qui n'affecte pas l'équilibre du budget :

Article	Désignation	Somme
<b>Dépense de fonctionnement :</b>		
701249 / 014	Reversement redevance pour pollution	1 928,00 €
706129 / 014	Reversement redevance modernisation réseaux	1 349,00 €
673 / 67	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 600,00 €
678 / 67	Autres charges exceptionnelles	- 600,00 €
658 / 65	Charges diverses de la gestion courante	- 2077,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

**DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- ✓ **DE PROCEDER** au virement de crédits ci-dessus, qui n'impacte pas l'équilibre du budget.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire à payer la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau pour un montant de 2 091,00 €
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire à payer la redevance pour pollution domestique pour un montant de 1 398,00 €
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire à émettre les titres de recettes pour les années 2017, 2018 et 2019 au titre du remboursement de la redevance pour modernisation des réseaux.

**Point 9 – DM 1 – Budget général (D-2021-10-072)**

Par délibération du 14 septembre 2021, le conseil avait décidé de ne pas restituer la retenue de garantie à la Société Nouvelle Alsace fermeture concernant le lot menuiseries extérieures pour la réhabilitation de l'ancienne usine Bel Air.

Il a également été décidé de reverser cette somme à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Afin d'effectuer cette opération il y a lieu de procéder à un virement de crédit au compte 6713.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

## DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE PROCEDER** au virement de crédit suivant, qui n'impacte pas l'équilibre du budget.

Fonctionnement		
<i>Dépense de fonctionnement</i>		
022 / 022	Dépenses imprévues	- 7 204,74 €
678	Autres charges exceptionnelles	+ 7 204,74 €
<i>Total des dépenses :</i>		0,00 €

### Point 10 – Modification RIFSEEP (D-2021-10-073)

Madame le Maire expose :

Par délibération du 06 décembre 2016 le conseil municipal avait décidé l'instauration du RIFSEEP, régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il est composé de deux parties : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

L'IFSE est versée mensuellement et tend à valoriser l'exercice des fonctions, le CIA, versé annuellement est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

A chaque groupe de fonctions correspond un montant plafond fixé par le législateur ; cependant l'organe délibérant peut moduler cette somme.

Il est proposé au conseil les modifications suivantes :

IFSE		Délibération initiale de déc. 2016		Nouvelle délibération
Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant		Montants individuels annuels maximum retenus par l'organe délibérant.	Montant annuel pouvant être attribué	Nouveau Montant (proposition)
Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées			
Adjointes administratifs territoriaux				
Groupe 1	Secrétariat, gestionnaire comptable, marchés publics, urbanisme, sujétions, qualifications, ...	9 000,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, horaires atypiques...	2 000,00 €	10 800,00 €	3 000,00 €
Adjointes techniques territoriaux				
Groupe 1	Responsable de service, chef d'équipe	10 500,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
Groupe 2	Agent d'exécution polyvalent, ...	2 000,00 €	10 800,00 €	3 000,00 €
Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles				
Groupe 1	ATSEM	700,00 €	11 340,00 €	3 000,00 €
Adjointes territoriaux d'animation				

Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications	1 500,00 €	11 340,00 €	3 000,00 €
----------	---	------------	-------------	------------

CIA		Délibération initiale de déc. 2016		Nouvelle délibération
Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant		Montants individuels annuels maximum retenus par l'organe délibérant	Montant pouvant être attribué	Nouveau Montant
Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées			
<b>Adjoints administratifs territoriaux</b>				
Groupe 1	Secrétariat, gestionnaire comptable, marchés publics, urbanisme, sujétions, qualifications,..	700,00 €	1 260,00 €	700,00 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, horaires atypiques...	300,00 €	1 200,00 €	300,00 €
<b>Adjoints techniques territoriaux</b>				
Groupe 1	Responsable de service, chef d'équipe	700,00 €	1 260,00 €	700,00 €
Groupe 2	Agent d'exécution polyvalent, ...	300,00 €	1 200,00 €	300,00 €
<b>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</b>				
Groupe 1	ATSEM	300,00 €	1 260,00 €	300,00 €
<b>Agents territoriaux d'animation</b>				
Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications	300,00 €	1 260,00 €	300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

**DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- **DE MODIFIER** les montants individuels annuels maximum pour l'IFSE et pour le CIA comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

*Point 11 – Communication et Urbanisme*

1. Communication

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information : ... /...

CU 21A 0021	Maitre Ludovic GUYOT	35, rue de l'Altenhof (SPENLE)
-------------	----------------------	--------------------------------

Déclaration préalable :

DP 21A 0048	Création pergola bioclimatique	M. et Mme Philippe HEIZ	17 rue de la Brandmatt
-------------	--------------------------------	-------------------------	------------------------



DP 21A 0049	Mise en peinture toiture	M. et Mme Alain SCHMITT	8a, rue de la Gare
DP 21A 0050	Division foncière	M. et Mme Bernard HISSLER	5, rue du Gaschney

Droit de préemption urbain :

Maître Ludovic GUYOT	35, rue de l'Altenhof (Weibel / Marx)
----------------------	---------------------------------------

Permis de démolir :

PD 21 A001	Démolition d'une terrasse	DE PAPE	Schiesroth (Duwa)
------------	---------------------------	---------	-------------------

*Point 12 – Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux*

Commission scolaire, et périscolaire :

- Conseil d'école du 21 octobre 2021

**Remerciements aux communes** pour les vidéoprojecteurs et plus particulièrement à celle de Sondernach pour la subvention destinée à la classe découverte

**Élection des représentants des parents d'élèves** ( + de 72% de votants) : le vote par correspondance sera reconduit au vu de son succès à la rentrée 2022

**Validation du règlement intérieur**

**PPMS ( plan particulier de mise en sécurité )** effectué dans les deux unités. Thème de l'année = tempête. Un exercice anti-intrusion a également été fait.

**Protocole sanitaire** : vert depuis le 18 octobre ( pas de masque, brassage possible)

**Évaluations nationales CP / CE1** : a permis de repérer des élèves à besoins particuliers, mais pas davantage qu'avant la pandémie. APC et intervention du RASED mis en place

**Projet d'école** : dernière année avant son changement ( 2022)

**Actions pédagogiques :**

- Natation\*
- Ski\*
- Visite de la médiathèque
- Festival Augenblick
- Ecole et cinéma
- Divers spectacles de la CCVM
- Marché de Noël

\*ces actions sont soumises à réserve en raison du faible taux de parents encadrants

**Activités sportives** tout au long de l'année ( course longue, randonnée, ...)

**APEL** : l'association a failli s'arrêter au vu du faible taux de parents impliqués. Cette année, une vente d'oranges, de sapins et de livres provenant de l'école de Sondernach permettra de financer des projets de la maternelle.

**Demande aux communes** : réfection des marelles ( peinture blanche ). La demande a été entendue par M. Matter, présent en tant qu'adjoint de Sondernach  
Il est également demandé de rapatrier des panneaux extérieurs pourvus d'ardoises pour l'extérieur provenant de la cour de l'école de Sondernach.

#### Commission évènementiel – Anniversaires

---

Fuchs J. Paul 85 ans 1/11  
Matter Madeleine 90 ans 8/11  
Kessler Marguerite 95 ans 11/12  
Wehrey Jean 80 ans 12/12 date ?  
Gruninger Hélène 80 ans 22/12  
Fernandez Albertine 85 ans 27/12  
Maurer Marie 91 ans 28/12  
Spénlé Annelise 91 ans 29/12  
Wehrey Alice 85 ans 31/12

#### C.C.A.S. :

---

Le CCAS s'est réunit le 18 octobre les principaux points à l'ordre du jour étaient :

- L'examen des différentes aides
- La prise en charge d'une plaque pour le columbarium
- Le résumé des différentes actions du CCAS

#### Commission municipale des jeunes:

---

La CMJ a participé à la Transhumance du Steinwasen le 2 octobre

Le 16 octobre, les jeunes avaient rendez-vous avec Wery Racing MX concernant l'impression des logos sur les tee-shirts.

#### Commission environnement et cadre de vie :

---

Réunion le 4 octobre avec le service technique pour les décors de Noël

#### Syndicat Mixte de la Fecht Amont :

---

Les travaux de réfection du lit de la rivière dans la Fecht (salle des fêtes) ont été réalisés et ceux sur le site Bel Air sont en cours.

#### *Point 13 – Divers*

- Campagne de lutte contre le cancer : la collecte 2021 a permis de récolter 3 765,00 € de dons (4 180,00 € en 2019 ; 4 171,00 € en 2018 ; 4 000,00 € en 2017). Merci aux bénévoles et aux donateurs.
- La prochaine collecte de sang aura lieu le vendredi 10 décembre à la salle des fêtes de Metzeral de 16h30 à 19h30.

- Cérémonie du 11 novembre : invitations envoyées par mail, rendez-vous à 10h 25, place de la mairie.
- Groupe de travail journée citoyenne le 17 septembre 2022
- Samedi 27 novembre séminaire
- Maison France Services

La séance est levée à 22h24